



# COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.36

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal N°07  
Réunion du 04 mars 2020

---

Président : M. Gérard LAUGIER

---

Présent : M. William LAURO

### **REPORTS DE RENCONTRES :**

Suite à la participation de l'AS PTT CAGNES SUR MER, en Coupe Nationale Entreprise, les rencontres ci-dessous sont reportées comme suit :

#### **Journée 15 du 21.03.2020 :**

ENTREPRISE D1 : N° 53213.2 **ASPTT CAGNES/MER – AMADEUS reporté au 28 MARS 2020** se jouera en semaine obligatoirement le mercredi.

#### **Journée 16 du 04.04.2020 :**

ENTREPRISE D1 : N°53221.2 : AS PTT CAGNES SUR MER / GAZELEC se jouera obligatoirement en semaine le mercredi.

Le club de l'**ASPTT CAGNES/MER** est prié de faire parvenir au secrétariat la programmation de ces 2 rencontres.

Pour Information Coupe Cote d'Azur Grillo :

**MONTET BORNALA – ASPTT CAGNES/MER se jouera le 28.03.2020.**

Le Secrétaire de séance :  
William LAURO